



CONSEIL DE QUARTIER no 7 SECTEUR LEMOINE – BAIE-CARRIÈRE

*COMPTE RENDU de la séance du conseil de quartier n°7, secteur Lemoine – Baie-Carrière
tenue le 7 juin 2023 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Val-d'Or.*

PRÉSENCES

Mme Lisiane Morin, conseillère municipale du district no. 7 et présidente du conseil de quartier
M. Roger Morissette, conseiller de quartier
Mme Frédérique Cornellier, conseillère de quartier
M. Camil St-Hilaire, conseiller de quartier
M. Albert Couture, conseiller de quartier

ABSENTS

M. Régis Côté, conseiller de quartier
M. Achille Duranceau, conseiller de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications

INVITÉS :

Mme Stéphanie Quesnel, coordonnatrice des relations avec le milieu à Goldex
M. Maxime Laflamme, surintendant mine aux opérations minières à Goldex

ASSISTANCE : 9 personnes

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Mme Lisiane Morin, présidente du conseil de quartier, souhaite la bienvenue aux gens présents. Elle procède ensuite à l'ouverture de l'assemblée. Il est 19 h 03.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente effectue la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. St-Hilaire, de l'adopter tout en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2023-06-01

3. Lecture, suivis et adoption du compte rendu de l'assemblée du 22 mars 2023

La présidente effectue une lecture rapide du compte rendu de la dernière rencontre. Elle propose de réaliser les suivis des différents points de la dernière rencontre au fur et à mesure :

- a) **Rues Jeu libre :** Il y a deux nouvelles rues Jeu libre dans le quartier : Chaud-Bois et Laroque. La rue Massicotte est en démarche pour devenir une rue Jeu libre. Si les signatures sont reçues à temps, cette rue deviendra Jeu libre cet été.
- b) **Consultation Petite pente :** La consultation est terminée. L'équipe est à même de comptabiliser les résultats. Il y aura un suivi à réaliser plus tard cet automne.
- c) **Policrière-marraine :** Celle-ci fera de son possible pour être présente en septembre. D'ici là, les gens sont invités à noter leurs demandes.

Il est proposé par M. Roger Morissette d'adopter tel quel le compte rendu de la rencontre du 22 mars dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2023-06-02

4. Intervenants invités

- a) **Goldex** : Les invités de Goldex invitent l'assemblée à visionner une courte vidéo décrivant la minière, tout en résumant ses activités récentes. Ce qui fait la force de Goldex, c'est d'être propriétaire de plusieurs projets miniers. Cet accès à un bassin d'expertise plus grand peut aider dans les différentes opérations. Également, puisque la minière est établie depuis longtemps en région, des liens serrés ont été tissés avec la communauté. Une synergie entre les usines s'est développée. Puisque les projets se partagent les infrastructures, l'empreinte écologique et environnementale est réduite. M. Laflamme mentionne qu'il se trouve satisfait d'atteindre les objectifs de production, tout en maintenant la fréquence des accidents à zéro. De plus, il se dit fier que la Goldex soit un précurseur au niveau du comité en santé mentale. Il affirme qu'environ 25 personnes deviendront des sentinelles pour la prévention des suicides prochainement. Il parle du dîner reconnaissance de la direction, qui avait pour but de faire descendre sous terre l'équipe de direction afin qu'elle échange avec les équipes dans leur milieu de travail.

Des travaux sont à venir en 2024;

Le parc à résidus génère des résidus neutres, comme du sable de plage. Une citoyenne demande s'il serait possible d'étudier le site Manitou puisque la présence d'oiseaux est intéressante. Si d'autres s'y intéressent, la mine pourra inviter des experts pour en discuter une prochaine fois.

Un citoyen demande pourquoi ne pas utiliser ce sable parfait pour une deuxième utilisation, un asphalte par exemple. Cette idée fort intéressante sera évaluée par Goldex, qui fera un retour.

Un citoyen s'inquiète de la poussière environnante causée par les opérations minières. Plusieurs mesures ont été mises en place pour atténuer cela :

- Sur le site, on arrose beaucoup.
- Un épandage anti-poussière sur les chemins est réalisé quelques fois par année.
- Le dôme de Goldex sert à retenir les poussières et le son.
- Plusieurs programmes intéressants sont en place. Les données sont publiques et les gens sont invités à s'informer.

Mme Quesnel rappelle également qu'il est toujours possible d'appeler l'équipe des relations avec les milieux pour plus d'informations.

- Une citoyenne aimerait avoir plus de détails sur les coûts d'exploitation de la mine. Cette information sera transmise ultérieurement par Mme Quesnel.
- Un citoyen veut savoir dans quelle mesure les feux de forêt affectent les opérations minières. Il est répondu que la chaude température et la mauvaise qualité de l'air en raison des feux de forêt affectent les quarts de travail. Certains quarts de travail ont été annulés ou déplacés.
- Une citoyenne présente dans l'assemblée témoigne de l'expérience concluante de son conjoint chez Agnico Eagle.
- Mme Quesnel félicite leur équipe de bénévoles très impliquée. Agnico était présent à Fierté Val-d'Or et s'est impliqué encore récemment à La Piau pour préparer des réserves de nourriture pour les personnes sans-abris. Mme Quesnel explique l'importance de redonner à la communauté : plusieurs dons et commandites furent transmis dans les trois derniers mois à une quinzaine d'organismes. La minière est soucieuse depuis de nombreuses années d'entretenir de bonnes relations avec les milieux, notamment auprès des autochtones. De plus, un comité de suivi et des

cafés rencontre sont en place pour contribuer à avoir une dynamique, des échanges intéressants avec la population. Mme Quesnel fera parvenir à Mme Gagnard les dates des ateliers citoyens.

- Mme Quesnel souligne que cette année, Agnico a remis son prix Potena, d'un montant de 10 000 \$, à M. Jasmin Vallière, un employé qui héberge de son gré une famille d'Ukrainiens depuis plus d'un an.
- Une citoyenne veut savoir si la minière pourrait devenir partenaire dans un projet de développement de piste cyclable. Mme Quesnel informe qu'un tel projet est déjà en analyse avec la Ville. Agnico aime investir dans projets structurants et durables. Pour demandes plus particulières, il faut toutefois se référer au comité régional.

5. Points d'information et de discussion

a) Location à court terme de chalets : Il est maintenant permis par la Loi provinciale de louer la maison principale et la municipalité ne s'en est pas opposée pour le moment. Le conseil a cette préoccupation de conserver les appartements loués à long terme comme tels pour ne pas se retrouver avec des locations de type Airbnb partout comme dans certaines grandes villes. En revanche, il n'existe aucune réglementation sur les chalets à louer actuellement bien que d'un point de vue touristique, il s'agisse d'un besoin, avec les gens qui louent des chalets durant l'été pendant les vacances. La zone concernée par un tel projet s'étend de Baie-Carrière vers le Sud. Mme Morin aurait besoin de rétroaction de la part des conseillers et des citoyens à ce sujet pour aider le conseil de ville à se forger une tête sur les préoccupations citoyennes en regard au projet.

En somme, pour permettre la location de chalets court terme, deux conditions doivent être réunies :

- avoir un permis de la CITQ,
- avoir une installation septique conforme.

Mme Morin lance la discussion avec ces questions : « Tout le monde peut-il louer des chalets ou faut-il mettre une limite par zone? » et « À certains endroits où il y a deux zonages, peut-on permettre la location des chalets? » Une citoyenne s'inquiète de savoir comment la Ville fera pour surveiller les gens et s'assurer qu'ils sont conformes. Un autre est d'avis que si l'on permet à un propriétaire de louer son chalet à court terme, il faudrait le permettre aux autres.

Mme Cornellier propose de voir ce qui se fait dans d'autres municipalités, tant en villégiature qu'en urbanité. Mme Morin explique que concernant le bruit, c'est la Sûreté du Québec qui applique le règlement. Vu la grandeur du territoire, il n'est pas toujours possible de répondre aux demandes

M. St-Hilaire émet une réserve par rapport à ce projet : parfois, de mauvaises personnes qui ne respectent pas les règles louent des chalets.

b) Budget de quartier : En 2022, un projet de plantation d'arbres avait été proposé : le lieu avait été trouvé, les arbres choisis, mais la soumission resterait à faire approuver. Ce projet verra le jour aux abords de la patinoire Morin. Trois petits îlots de pommiers de trois arbres seront plantés. Mme Morin souhaite que les gens intéressés à participer à la corvée de plantation d'arbres se manifestent. Serlivard viendra livrer les arbres. Les trous seront déjà faits, et la tâche nécessitera une demi-journée. Trois différentes sortes d'arbres seront plantés pour voir lesquels vont s'acclimater le mieux. La citoyenne qui a amené cette idée de

plantation de pommiers dans son voisinage vise d'amener un tel projet dans un autre quartier. Elle propose de faire dessiner des pommiers sur les bandes de patinoires pour les embellir. Elle aimerait aussi faire des jeux tic-tac-toe sur l'asphalte; elle attend toujours la permission. La citoyenne rappelle que l'objectif du projet qu'elle a mis de l'avant était de rendre l'endroit praticable été comme hiver.

Pour 2023, Mme Morin informe qu'il reste au moins 1000 \$ pour des projets citoyens. Cela peut être des événements de quartier, comme une fête des voisins ou l'Halloween. Elle demande de lui écrire pour lui soumettre des idées. Quelqu'un propose d'acheter des bancs, mais l'achat d'infrastructure n'est pas envisageable dans le cadre des budgets de quartier. Serait-ce possible d'acheter d'autres pommiers? Mme Morin explique que pour l'instant, le Service sports et plein air est un peu réticent à la plantation de pommiers, en raison des dégâts que cela pourrait causer. Il faudrait faire un appel à la population pour cueillir les pommes. Le projet de plantation de pommiers est donc à l'essai.

6. Affaires nouvelles / Questions et interventions du public

- a) **Mine O3 / projet Marban** : Mme Cornellier trouve préoccupant que, concernant ce projet de mine à ciel ouvert à Dubuisson, seuls les résidents de ce district soient consultés étant donné les impacts beaucoup plus grands que pourrait avoir ce projet minier sur la communauté valdorienne. Les citoyens hors Dubuisson sont invités, mais où sont-ils?

Mme Morin mentionne qu'il est difficile pour le conseil de ville de se positionner par rapport à ce projet. En effet, une liste de questions avait été posée, mais les réponses n'ont pas été répondues ou reçues.

De plus, la compagnie d'exploration minière veut déplacer un ruisseau, sortir le dépotoir et déplacer un chemin. Il s'agit de plusieurs questions sans réponses... Les réponses tardent et les impacts environnementaux sont à considérer.

Mme Morin rappelle que la Ville n'a aucun pouvoir de réglementation de décider le nombre des mines. La Ville devrait-elle poser un geste symbolique contre comme pour la gravière?

L'on retient l'importance de se manifester pour la protection du territoire et d'être à l'affût pour inviter les populations plus largement que Dubuisson.

- b) **Forêt récréative /entre Baie-Carrière et ch. des Scouts** : La MRC a donné une recommandation (semblable à celle de la ville) et le ministère a pris en considération les recommandations des citoyens. Norascon a été relancé pour relancer les questions. Le comité de citoyens du ch. des Scouts a fait des pressions auprès des cabinets de ministres. La ville a donné un contrat pour faire une étude hydrogéologique du site complet. L'idée étant que si de l'eau est trouvée en quantité intéressante, cela viendrait protéger le site complètement de toute exploitation peu importe la compagnie.
- c) **Qualité de l'eau /PFAS** : Il est possible que le site soit à l'étude hydrogéologique. Un deuxième puits serait un laboratoire de recherche. Le puits principal respecte la norme pour l'instant. Si le gouvernement réajuste sa norme à la baisse, il faudra s'adapter. On aimerait trouver la source de contamination pour trouver de l'eau exempte de PFAS. La source pourrait être les produits utilisés pour éteindre les feux à l'aéroport. Dès que la source est trouvée et que nous aurons du nouveau, on en sera informés.
- d) **Nouvelle lumière / arrêt boul. Forêt/ 3^e Avenue** : M. Morissette mentionne que le temps d'arrêt de la lumière est trop long. Mme Morin ira observer sur place cette problématique de circulation, et lui reviendra.
- e) **Feux de forêt** : Les citoyens sont inquiets que Val-d'Or centre puisse être touché par les feux de forêt. La ville a-t-elle prévu une sortie? Plusieurs scénarios existent. C'est le Bureau régional des mesures d'urgence qui se charge de préparer ces scénarios. La directrice générale est devenue coordonnatrice des mesures d'urgence. Il existe un processus avec plusieurs instances qui elles décident de la mesure qui sera prise. Étant donné que c'est un comité, les décisions prises sont moins émotives. Ce n'est pas la mairesse qui prend les décisions, mais elle y participe. Il existe plusieurs cas de figure, cependant, Mme Morin explique

qu'elle ne pourrait tous les présenter. Actuellement, Val-d'Or demeure un lieu d'accueil. Le comité se rencontre tous les matins (à distance), et fait un état de situation. La Ville n'a pas d'informations privilégiées de la part de la SOPFEU; les nouvelles sont apprises en même temps que la population. Les citoyens tiennent à féliciter les beaux gestes de solidarité et tous ceux impliqués dans la résolution de cette crise.

- f) **Mises en garde / Feux de forêt :** Mme Morin explique que la Sûreté du Québec reçoit beaucoup d'appels en ce moment du type : « Mon voisin est sorti dehors et il n'a pas le droit. » Cependant, il s'agit d'une recommandation de la Santé publique et la SQ ne gère pas cela.
Également, la conseillère municipale rappelle qu'à l'heure actuelle, les gens ne peuvent se promener à quatre-roues sur leurs terres, et qu'il n'est plus possible d'allumer un feu avec un pare-étincelles. S'il se produisait quelque chose, le premier répondant serait-il un pompier? Si la réponse est oui, alors il ne faut pas faire de feu.
- g) **Mésentente / projet touristique station-service avec chambres (*truck-stop*) / avant Forestel :** À la suite d'une question d'un conseiller de quartier, Mme Morin explique que lors d'un vote au conseil sur ce sujet, la moitié des conseillers a voté pour le projet et l'autre contre. La mairesse, qui était pour, a dû trancher. Il s'agissait pour le conseil de ville d'une situation exceptionnelle. Mme Morin explique pourquoi elle avait voté contre : Il lui avait semblé qu'un trop grand nombre de camions s'y stationneraient, que le trafic serait grandement amplifié dans un secteur déjà achalandé et que ce lieu avec les 60 chambres demandées risquerait d'être utilisé comme un hôtel comme l'avait toutefois défendu le promoteur.
- h) **Usine d'hydrogène / Construction :** Ce projet va de l'avant. Mme Morin relayera l'information à ce sujet pour M. Camil St-Hilaire, à sa demande.
- i) **Jeux d'eau / Confinement :** Une citoyenne fait remarquer que le dimanche 4 juin, les jeux auraient été ouverts et que les enfants se seraient baignés. Alors qu'il était recommandé d'être confiné à l'intérieur à partir de 18 h. Quand la qualité de l'air est mauvaise, peut-on enlever les jeux d'eau? Cela sera vérifié par Mme Morin.
- j) **Feux de camps et d'artifices / Limitation de la vente en commerce :** Il est discuté que la Ville pourrait demander aux entreprises de ne pas vendre de feux d'artifice pour une certaine période afin de réduire les risques d'incendie et de feux de forêt. Le 24 juin et l'été en général s'en viennent, les citoyens sont inquiets.

7. Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le 27 septembre 2023.

8. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Roger Morissette de lever la rencontre à 20 h 38.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2023-06-03

CHANTAL GAINARD
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE